



Adopter un enfant, sans être marié, est-ce possible?

Par **Aurelienne**, le **07/03/2014** à **12:40**

Bonjour,

Voilà, avec mon compagnon, nous souhaitons adopter un enfant. Sauf que nous ne sommes pas mariés. Donc aux yeux de la loi, nous n'avons pas de liens familiaux.

Nous avons tous deux une bonne situation, nous travaillons tous les deux, nous n'avons pas d'antécédents, ni au sein de notre famille respective.

Nous sommes heureux tous les deux, cependant, je peux pas avoir d'enfant. Et je ne veux pas me tourner vers les mères porteuses qui demande de l'argent en échange. NON MERCI, très peu pour moi.

Donc c'est pour ça qu'on préfère adopter, et puis il y a tellement d'enfants qui passent de foyer en foyer. Si on peut aider au moins un d'entre eux.

Donc je voulais savoir:

Est-ce que ça pose problème pour adopter un enfant n'étant pas mariés?

Quelles sont les démarches à suivre pour adopter?

Est-qu'il y a différents types d'adoptions?

Est-ce que ça prend du temps?

Pouvez-vous me préciser tous les détails?

Par **Tisuisse**, le **07/03/2014** à **22:53**

Bonjour,

Mariez-vous ou pacsez-vous, cela vous facilitera les choses.